

# Feuille Fédérale

Berne, le 11 août 1975 127<sup>e</sup> année Volume II

N° 31

Paraît, en règle générale, chaque semaine. Prix: 75 francs par an; 42 fr. 50 pour six mois; étranger: 91 francs par an, plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement.

## Rapport de la Délégation des finances des Chambres fédérales aux commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats sur son activité en 1974

(Du 20 mai 1975)

Messieurs,

Conformément aux dispositions de notre règlement, nous vous présentons un rapport sur certains aspects de la surveillance exercée par notre délégation au cours de l'exercice écoulé.

Selon l'article 50 de la loi sur les rapports entre les conseils, notre délégation est chargée d'examiner et de contrôler l'ensemble de la gestion financière de la Confédération. Pour s'acquitter de cette tâche, la délégation était composée de la manière suivante:

Messieurs les conseillers aux Etats Nänny (président), Bodenmann, Herzog,

Messieurs les conseillers nationaux Wilhelm (vice-président), Debétaz, Diethelm.

Il fallut tenir six séances ordinaires de deux jours chacune, neuf séances extraordinaires et organiser de nombreuses inspections pour l'important travail de contrôle à exécuter; en outre, les membres de la délégation ont dû consacrer un temps important à la préparation de ces séances et contrôles. La correspondance, les procès-verbaux de revision et les rapports du Contrôle fédéral des finances, les extraits des procès-verbaux établis à l'issue des séances du Conseil fédéral, les rapports de l'Inspectorat des finances PTT ainsi que les constatations faites au cours d'enquêtes menées par la délégation elle-même constituent les principaux documents de travail dont nous nous sommes servis.

La surveillance s'est exercée dans le cadre habituel. Il n'y a aucun événement extraordinaire d'importance particulière à signaler.

Il convient notamment de relever que les contrôles ont été exécutés dans une ambiance profondément transformée. Pour les organismes chargés du contrôle financier, la détérioration de la situation des finances de la Confédé-

ration est apparue comme un véritable «allié» dans la lutte qu'ils mènent pour restreindre les dépenses. Précédemment, les appels à la modération et au sens de l'économie n'avaient pas toujours été entendus avec la compréhension désirable; cette remarque s'applique non seulement à l'administration fédérale, mais aussi et surtout – disons-le catégoriquement – aux milieux qui considèrent la caisse fédérale comme une corne d'abondance inépuisable permettant de satisfaire toutes les exigences. Le déséquilibre toujours plus accusé entre les recettes et les dépenses de la Confédération, qui ne peut plus échapper à personne, s'est traduit maintenant par une gestion financière plus prudente; il contraint à rejeter toutes sortes de requêtes et à chercher des solutions optimales compte tenu des moyens disponibles. Nous constatons avec satisfaction que les efforts du Conseil fédéral et les mesures d'économie ordonnées en 1973 par les Chambres lors de l'adoption du budget 1974 ont déjà enregistré un premier succès; de surcroît, les dispositions très rigoureuses qui ont été prises pour endiguer l'accroissement du personnel auront sans doute pour effet que les départements utiliseront plus rationnellement celui dont ils disposent. Nous sommes convaincus que des améliorations sont encore réalisables dans ce domaine, si l'on songe à tout ce qui est susceptible de simplification sur le plan administratif. C'est ainsi que de notables économies de temps et d'argent pourraient être faites en matière de préparation et de présentation des rapports qui donnent lieu à une abondante paperasse; à cet égard, la situation est telle que des simplifications s'imposent impérieusement. Le perfectionnisme sur le plan administratif se fait nettement sentir; on a tendance à tout vouloir régler d'une manière telle que le coût de l'exécution des prescriptions n'est parfois plus à la mesure des objectifs à atteindre. Ce secteur offre encore un vaste champ d'action à l'imagination créatrice. La gestion plus avisée des finances, déjà mentionnée, a également entraîné une révision de la procédure régissant l'établissement du budget; indépendamment du renforcement des contrôles, on s'efforce de rendre cette procédure plus stricte et plus rationnelle. On recourt à cet effet à des directives détaillées sur l'établissement du budget et l'enregistrement uniforme des demandes de crédit. Un précieux moyen d'action est constitué par les crédits annuels d'engagement, institués pour la première fois dans le budget de 1974, et dont la procédure est également applicable aux subventions. Des pronostics ont été faits à longue échéance pour les dépenses d'investissement afin de pouvoir procéder à une planification obéissant à un ordre de priorités; l'établissement d'un ordre de grandeur des paiements doit permettre d'éviter l'emballlement des dépenses.

Nous sommes heureux de constater que le Conseil fédéral ne considère pas que les mesures à prendre actuellement pour parer à l'évolution récente des événements ont un caractère purement temporaire mais qu'elles marquent plutôt le début d'une situation nouvelle. Le message accompagnant le compte d'Etat de 1974 souligne que «les mesures d'économie gardent leur nécessité. Certains engagements, certaines habitudes prises dans le temps de bénéfices continus doivent être revus, corrigés et modérés quant à leurs modalités et leur

financement». Cette promesse engage non seulement le Conseil fédéral et l'administration, mais constitue aussi une obligation pour notre délégation. De concert avec le Contrôle fédéral des finances et les autres organismes chargés de la surveillance en la matière, elle devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cet état d'esprit se maintienne.

Compte tenu de ces considérations ainsi que de la profonde transformation subie par les finances de la Confédération, dont les conséquences ne peuvent encore être déterminées, nous ne nous attarderons pas sur les questions de détail qui se sont posées lors des contrôles de routine. Si nous relevons ci-après deux constatations que nous avons faites, c'est uniquement pour montrer quels sont les problèmes auxquels l'administration devrait encore s'attaquer, outre celui des économies. L'attitude envers les finances publiques et la gestion du produit des impôts varie très fortement selon le point où l'on se place. L'égoïsme n'est pas seulement le fait de l'administration fédérale. Certains milieux qui ne manquent jamais de reprocher à l'Etat son gaspillage, son perfectionnisme et ses exagérations font néanmoins valoir des prétentions démesurées pour l'accuser ensuite de manque de compréhension et de mesquinerie s'il refuse, dans l'intérêt général et par souci d'équité, de céder à leurs demandes. Nous avons récemment remarqué que cette attitude singulière et illogique, mais symptomatique, était fort répandue – notre exemple suffit à illustrer fort bien la situation – au sein des nombreuses organisations qui sont proches de l'Etat. Comme on le sait, la politique suivie par la Confédération en matière de salaires est souvent critiquée; pourtant, les appointements exigés par les représentants de ces organisations de droit privé pour leurs membres sont généralement bien supérieurs à ceux que consent la Confédération, bien que ces personnes jouissent pour le reste des mêmes avantages, tels que la sûreté de l'emploi, l'assurance-retraite, etc., que les fonctionnaires fédéraux.

Dans un tout autre domaine, à savoir le recours aux services d'entreprises privées, force a été de constater que celles-ci posaient souvent des exigences trop élevées; il a même fallu inviter le Conseil fédéral à faire surveiller d'une façon particulière l'adjudication des commandes et à renoncer éventuellement à en attribuer de nouvelles. La conclusion suivante s'impose donc: le sens de la mesure a disparu chez beaucoup; il était jusqu'à présent difficile de remédier à cette situation à cause de l'essor économique et du manque de concurrence. Les pouvoirs publics doivent et peuvent épargner davantage; ils ont commencé à prendre des mesures d'économie. Mais tous ceux qui exigent des prestations de l'Etat devraient également voir au-delà du strict niveau de leurs intérêts et faire preuve de modération; cela s'impose désormais de manière inéluctable. Pareille attitude est d'autant plus nécessaire lorsqu'on veut obliger l'Etat à se restreindre en refusant de lui accorder les moyens financiers dont il a besoin. A cet égard, nous sommes fort satisfaits de constater qu'on a de plus en plus tendance à accorder la priorité aux considérations financières lors de l'examen de projets de grande importance; nous espérons trouver également la compréhension requise au sein du Parlement.

S'il importe d'économiser, il ne faut – et nous tenons à le souligner en guise de conclusion – le faire qu'à bon escient. L'importance des dépenses publiques a un tel poids pour toute l'économie et la politique conjoncturelle du pays, qu'il convient de tenir compte non seulement de considérations financières, mais également de certains intérêts vitaux de l'économie dans son ensemble. En faisant preuve de raison, on pourra concilier ces deux objectifs.

Comme il se doit, nous tenons à remercier ici tous ceux qui s'efforcent d'assurer une gestion honnête et ménagère des finances de la Confédération.

Berne, le 20 mai 1975

Au nom de la délégation des finances des  
Chambres fédérales:

Le président:

**J. Diethelm**

Conseiller national

Le vice-président:

**H. Nänny**

Conseiller aux Etats

**Rapport de la Délégation des finances des Chambres fédérales aux commissions des finances du Conseil national et du Conseil des Etats sur son activité en 1974 (Du 20 mai 1975)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1975
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.08.1975
Date	
Data	
Seite	453-456
Page	
Pagina	
Ref. No	10 101 251

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.